



# CONSEIL MUNICIPAL DE CAGNY

Séance du mardi 08 juin 2021 à 18h

tel : 02.31.27.15.80  
mairie@cagny.fr  
www.cagny.fr

## **URBANISME**

### **CONVENTION RELATIVE A L'ENTRETIEN DES ROUTES DEPARTEMENTALES 225, 228 ET 613 SUR LE TERRITOIRE AGGLOMERE DE CAGNY**

Monsieur le Maire présente le projet de convention relative à l'entretien des routes départementales 225, 228 et 613 sur le territoire aggloméré de CAGNY entre le Département, la commune de Cagny et la Communauté de communes Val ès dunes, dont l'objet est de définir les conditions dans lesquelles le Département confie l'entretien de ces dépendances du domaine public routier à la commune de Cagny et à la Communauté de communes Val ès dunes le long des routes départementales 225, 228 et 613 sur le territoire aggloméré.

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (18 voix POUR) :

- *Approuve le projet de convention relative à l'entretien des routes départementales 225, 228 et 613 sur le territoire aggloméré de CAGNY entre le Département, la commune de Cagny et la Communauté de communes Val ès dunes,*
- *autorise Monsieur le Maire à signer la convention relative à l'entretien des routes départementales 225, 228 et 613 sur le territoire aggloméré de CAGNY entre le Département, la commune de Cagny et la Communauté de communes Val ès dunes,*
- *donne à Monsieur le maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires.*

## **VOIES – RESEAUX - EQUIPMENTS**

### **EXTENSION DE LA CANTINE**

Michel Decambos informe le conseil municipal que le projet d'extension de la cantine a été examiné lors de la dernière commission « bâtiments et patrimoine ». Il a sollicité l'entreprise Artea, qui avait participé à la construction du groupe scolaire de l'école élémentaire, pour l'élaboration d'un plan et d'une estimation des coûts.

Le nombre d'habitants de la commune et par conséquent le nombre d'élèves fréquentant l'école étant en constante évolution, Laurence Maurey évoque la construction d'une classe supplémentaire qu'il serait judicieux de réaliser en même temps que l'extension de la cantine pour limiter les coûts et créer un projet complet sur lequel il ne serait pas nécessaire de revenir.

Michel Decambos précise qu'il faut y penser et que deux classes pourraient être nécessaires.

Monsieur le Maire indique que l'extension de la cantine est prioritaire et très urgente et que la construction d'une ou deux classes se fera dans un deuxième temps malgré l'accroissement rapide de la population et par conséquent du nombre d'inscriptions à l'école.

Il propose de lancer l'étude pour l'extension de la cantine.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (18 voix POUR) :

- *décide de lancer l'étude pour le projet d'extension de la cantine,*
- *autorise Monsieur le Maire à lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre du projet,*
- *donne à Monsieur le maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.*

Sophie Philippe évoque le recours à un emprunt. Monsieur le Maire répond que les taux étant très bas et l'endettement par habitant de la commune ayant fortement diminué, cela pourrait laisser une marge de manœuvre à la commune pour traiter ce genre d'urgence, donc cela sera étudié.

## **RETROCESSION DES VOIRIES DU LOTISSEMENT DE LA BOISSIERE**

Avant la rétrocession des voiries et espaces publics du lotissement de la Boissière, destinés à être incorporés au domaine public communal, un état des lieux a été réalisé avec les intervenants des différentes entreprises et plusieurs réserves ont été notées sur :

- les espaces verts trop incurvés
- les panneaux de signalisation
- les clôtures des particuliers réalisées en retrait
- des arbres

Les travaux n'étant pas conformes au programme initial, la rétrocession ne se fera qu'à la levée des réserves.

Michel Decambos informe de la pose d'un portail Chemin de la Maissonnette. Ce chemin est réservé à la circulation des engins agricoles. Les agriculteurs peuvent prendre contact avec la mairie pour se procurer la clé du portail.

## **POINT SUR LES TRAVAUX DU CENTRE BOURG**

Les travaux ont pris du retard allée Saint Germain en raison des intempéries, ce qui a entraîné un problème de stationnement pendant quelques jours.

Les travaux ont commencé rue de la Poste pour une durée de six semaines.

Il est prévu d'attendre la fin de la réalisation des places de parking allée Saint Germain avant de commencer les travaux de voirie allée Saint Jacques qui seront décalés du 5 au 12 juillet.

Sophie Philippe interroge : les commerçants se plaignent-ils ?

Eric Margerie répond qu'il a communiqué avec eux et qu'ils sont plutôt rassurés sur l'évolution des travaux, notamment sur le fait d'attendre la disponibilité des stationnements du côté allée Saint Germain pour continuer les travaux allée Saint Jacques. Ils comprennent bien que c'est pour améliorer le centre bourg.

Sophie Philippe évoque les problèmes de circulation insupportables à cause des feux qui ne fonctionnent pas correctement.

Michel Decambos précise qu'il a fait intervenir le SDEC sur le feu tricolore de l'église mais ce n'est pas mieux. Il se charge de recontacter le SDEC.

Eric Margerie indique que le problème sera résolu dans deux semaines au plus, sinon un feu clignotant

## **PERSONNEL COMMUNAL**

## **CREATION DE POSTE**

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

La délibération doit préciser :

- le grade correspondant à l'emploi créé,
- le motif invoqué, la nature des fonctions, le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi créé,

Considérant le tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 19/01/2021, délibération n° 2021/007,

Considérant la nécessité de créer un emploi d'adjoint technique pour assurer les fonctions suivantes : aide à l'école maternelle, aide à la cantine scolaire et entretien des locaux communaux, au grade d'adjoint technique, à temps non complet (27 h/s) en raison d'une augmentation de la charge de travail habituelle au service technique et afin d'assurer la charge de travaux ponctuels,

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée,

- ↳ La création d'un emploi d'adjoint technique, à temps non complet à raison de 27 heures par semaine,  
Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 8 juin 2021,  
Filière : technique  
Cadre d'emploi : adjoint technique  
Grade : adjoint technique
  - ancien effectif : 12
  - nouvel effectif : 13

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité (15 voix POUR, 3 ABSTENTIONS) :

- décide d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée,
- les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé dans l'emploi seront inscrits au budget, chapitre 012,
- donne à Monsieur le maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

## AFFAIRES FINANCIERES

### **DELEGATION DE POUVOIR**

Dans le cadre de sa délégation de pouvoir, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il a engagé les dépenses suivantes :

<b>VOIRIE</b>
---------------

✓ Panneaux pour chicanes - SIGNATURE : 2579.56€ HT soit 3095.47€ TTC

<b>SOUS-TOTAL :</b>	<b>HT :</b>	<b>2 579,56 €</b>
	<b>TTC :</b>	<b>3 095,47 €</b>

## MAIRIE

✓ Isoloirs – COQDATA : 1856.00€ HT soit 2227.20€ TTC

✓ Diverses fournitures pour élections et état civil – SEDI : 358.10€ HT soit 421.98€ TTC

**SOUS-TOTAL : HT : 2 214,10 €**

**TTC : 2 649,18 €**

## ECOLE ELEMENTAIRE

✓ 30 livres «à la découverte de l'environnement» – EDITION PROST : 75.00€ HT soit 79.12€ TTC

✓ Vidéoprojecteurs, ordinateurs portables et tablettes – NCI : 9172.00€ HT soit 11006,40€ TTC

**SOUS-TOTAL : HT : 9 247.00 €**

**TTC : 11 085.52 €**

## ECOLE MATERNELLE

✓ Vidéoprojecteurs, ordinateurs portables et tablettes – NCI : 9512.84€ HT soit 11415.41€ TTC

**SOUS-TOTAL : HT : 9 512.84 €**

✓ **TTC : 11 415.41 €**

✓

## CIMETIERE

✓ Reprise des allées en enrobé – BIHEL TP : 37377.80€ HT soit 44853.36€ TTC

**SOUS-TOTAL : HT : 37 377,80 €**

**TTC : 44 853,36 €**

## DIVERS

✓ Pupitres touristiques – CREATECH : 1848,40€ HT soit 2218,08€ TTC

✓ Toile tissée pour talus – JS FOURNITURES : 888.38€ HT soit 1066.06€ TTC

✓ Géotextile, rondins et ludosol (paillage) pour aire de jeux – JS FOURNITURES : 5410.52€ HT soit 6492.62€ TTC

✓ Contrôle des jeux de la commune – SAGALAB : 255.00€ soit 306.00€ TTC

✓ Poteaux escamotables – DMD METAL : 4662.00€ soit 5594.40€ TTC

**SOUS-TOTAL : HT : 13 064.30 €**

**TTC : 14 595.06 €**

**TOTAL GENERAL : HT : 73 995,60 €**

**TTC : 88 776,10 €**

## SUBVENTION AU COMITE GOODWOOD

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que ce comité œuvre dans le cadre du devoir de mémoire de la bataille de Goodwood, de juillet 1944, sur notre secteur géographique.

Une subvention annuelle de 0,50 € par habitant était accordée à l'association. Cette subvention était à l'origine exceptionnelle pour la commémoration du 75<sup>ème</sup> anniversaire de l'opération Goodwood en 2019. Le conseil municipal avait décidé par délibération n° 2020/089 du 10 novembre 2020 de ne plus accorder systématiquement de subvention au Comité Goodwood mais occasionnellement lors d'un événement exceptionnel si celui-ci concerne de près la commune de Cagny.

Le Comité Goodwood a comme projet d'établir un poste commémoratif des combats qui se sont opérés au sud-est de Caen du 18 juillet au 20 août 1944 avec l'installation d'un char.

Le Comité Goodwood, lors de sa dernière assemblée générale, a voté la cotisation 2021 des communes à 0,25 € par habitant au lieu de 0,50 € auparavant.

Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention de 0,25 € par habitant, soit 491,50 € au Comité Goodwood.

*Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (18 voix POUR) :*

- *accorde une subvention de 0,25 € par habitant, soit 491,50 € au Comité Goodwood,*
- *donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.*

**RENFORCEMENT ET AMELIORATION D'UN TERRAIN DE FOOTBALL EN PELOUSE NATURELLE – ADOPTION DE L'OPERATION, MODALITES DE FINANCEMENT, DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FAVA (FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR) – CHAPITRE EQUIPEMENT**

Michel Decambos présente le projet de renforcement et amélioration du terrain de football en pelouse naturelle.

Le terrain de football est en très mauvais état après des années d'absence de réel entretien.

Il convient de mettre en place un projet d'équipement visant à améliorer l'accueil, la sécurité et les conditions de pratique des licenciés et de leur proposer un espace répondant à leurs attentes.

Le coût prévisionnel du renforcement et amélioration du terrain de football en pelouse naturelle est estimé à un montant de 46 849,75 € HT.

Pour financer ce projet, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre du FAVA (Fonds d'Aide au Football Amateur), chapitre équipement, au taux le plus élevé.

Le plan de financement, sous réserve de l'obtention des subventions, serait le suivant :

▪ Autofinancement :	9 369,95 €
▪ ANS (Agence Nationale du Sport) 20 % :	9 369,95 €
▪ FAVA (Fonds d'Aide au Football Amateur) 20 % :	9 369,95 €
▪ DETR 40 % :	18 739,90 €
TOTAL HT :	46 849,75 €

*Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (18 voix POUR) :*

- *Valide le projet de renforcement et amélioration du terrain de football en pelouse naturelle,*
- *Prend note que cette dépense est prévue au budget 2021,*
- *Sollicite une subvention au titre du FAVA (Fonds d'Aide au Football Amateur) au taux le plus élevé,*
- *Décide, sous réserve de l'obtention des subventions, de financer l'opération de la façon suivante :*
  - *Autofinancement :* 9 369,95 €
  - *ANS (Agence Nationale du Sport) 20 % :* 9 369,95 €
  - *FAVA (Fonds d'Aide au Football Amateur) :* 9 369,95 €
  - *DETR 40 % :* 18 739,90 €
  - TOTAL HT :* 46 849,75 €
- *donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.*

▪

**SECURISATION DU TERRAIN DE FOOTBALL EN PELOUSE NATURELLE AVEC FOURNITURE ET POSE D'UN GRILLAGE- ADOPTION DE L'OPERATION, MODALITES DE FINANCEMENT, DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FAFA (FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR) – CHAPITRE EQUIPEMENT / SECURISATION D'UNE INSTALLATION**

Michel Decambos présente le projet de sécurisation du terrain de football en pelouse naturelle avec fourniture et pose d'un grillage.

Il convient de mettre en place un projet d'équipement visant à améliorer la sécurité et les conditions de pratique des licenciés et de leur proposer un espace répondant à leurs attentes.

Le coût prévisionnel de la sécurisation du terrain de football en pelouse naturelle avec fourniture et pose d'un grillage sur le pourtour est estimé à un montant de 26 002,30 € HT.

Pour financer ce projet, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre du FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur), chapitre sécurisation d'une installation, au taux le plus élevé.

Le plan de financement, sous réserve de l'obtention des subventions, serait le suivant :

▪ Autofinancement :	5 200,46 €
▪ ANS (Agence Nationale du Sport) 20 % :	5 200,46 €
▪ FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur) 20 % :	5 200,46 €
▪ DETR 40 % :	10 400,92 €
TOTAL HT :	26 002,30 €

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (18 voix POUR) :

- Valide le projet de sécurisation du terrain de football en pelouse naturelle avec fourniture et pose d'un grillage sur le pourtour,
- Prend note que cette dépense est prévue au budget 2021,
- Sollicite une subvention au titre du FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur) au taux le plus élevé,
- Décide, sous réserve de l'obtention des subventions, de financer l'opération de la façon suivante :

▪ Autofinancement :	5 200,46 €
▪ ANS (Agence Nationale du Sport) 20 % :	5 200,46 €
▪ FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur) :	5 200,46 €
▪ DETR 40 % :	10 400,92 €
TOTAL HT :	26 002,30 €
- donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

**INSTALLATION D'UN RESEAU DE RECUPERATION DES EAUX DE PLUIE POUR L'ARROSAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL EN PELOUSE NATURELLE – ADOPTION DE L'OPERATION, MODALITES DE FINANCEMENT, DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FAFA (FONDS D'AIDE AU FOOTBALL AMATEUR) – CHAPITRE EQUIPEMENT / AUTRE PROJET DIT « INNOVANT »**

Michel Decambos présente le projet d'installation d'un réseau de récupération des eaux de pluie pour l'arrosage du terrain de football en pelouse naturelle.

Le terrain de football est en très mauvais état après des années d'absence de réel entretien, il est prévu de le rénover avec un arrosage automatique et d'installer un réseau de récupération des eaux de pluie dans le cadre d'une démarche environnementale.

Il convient de mettre en place un projet d'équipement visant à améliorer l'accueil et les conditions de pratique des licenciés et de leur proposer un espace répondant à leurs attentes.

Le coût prévisionnel de l'installation d'un réseau de récupération des eaux de pluie pur l'arrosage du terrain de football en pelouse naturelle est estimé à un montant de 25 059,75 € HT.

Pour financer ce projet, Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au titre du FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur), chapitre équipement, au taux le plus élevé.

Le plan de financement, sous réserve de l'obtention des subventions, serait le suivant :

▪ Autofinancement :	5 011,95 €
▪ ANS (Agence Nationale du Sport) 20 % :	5 011,95 €
▪ FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur) 20 % :	5 011,95 €
▪ DETR 40 % :	10 023,90 €
TOTAL HT :	25 059,75 €

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité (18 voix POUR) :

- Valide le projet d'installation d'un réseau de récupération des eaux de pluie pour l'arrosage du terrain de football en pelouse naturelle,
- Prend note que cette dépense est prévue au budget 2021,
- Sollicite une subvention au titre du FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur) au taux le plus élevé,
  
- Décide, sous réserve de l'obtention des subventions, de financer l'opération de la façon suivante :
  - Autofinancement : 5 011,95 €
  - ANS (Agence Nationale du Sport) 20 % : 5 011,95 €
  - FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur) : 5 011,95 €
  - DETR 40 % : 10 023,90 €
  - TOTAL HT : 25 059,75 €
- donne à Monsieur le Maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

### **TARIFS DE LA CANTINE ET DE LA GARDERIE**

Chaque année, les tarifs des services périscolaires sont revalorisés à compter du 1<sup>er</sup> septembre, en fonction de l'indice du coût de la vie.

Suite à la crise sanitaire, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les tarifs des services périscolaires pour la prochaine rentrée scolaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (18 voix POUR) :

- décide de ne pas revaloriser les tarifs des services périscolaires pour la prochaine rentrée scolaire,
- donne à Monsieur le maire ou son représentant pouvoir de poursuivre l'exécution de la présente délibération en prenant toutes dispositions nécessaires et notamment en signant les documents s'y rapportant.

## **JEUNESSE**

### **PEDT (PROJET EDUCATIF DE TERRITOIRE)**

Le document « évaluation du projet éducatif de territoire 2019 – 2021 », réalisé par Blandine Wassner, est présenté.

Le projet, ayant été réalisé en grande partie durant la période de crise sanitaire et de confinement, plusieurs actions n'ont pas pu être effectuées et seront reportées sur le prochain PEDT.

Les associations sportives seront conviées aux prochaines réunions.

# COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

## **COMMISSION FETES ET CEREMONIES DU 12/05/2021**

La fête communale du mois de juin a été annulée car il n'est pas possible de tirer le feu d'artifice, base de la fête, à cause du couvre-feu à 23h. Les membres de la commission ont proposé d'annuler les activités prévues l'après-midi compte tenu que nous étions encore sous contrainte sanitaire.

## **COMMISSION BATIMENTS ET PATRIMOINE DU 2/05/2021**

Les points suivants ont été abordés :

- extension de la cantine
- création de classes supplémentaires

## AFFAIRES DIVERSES

### **INFORMATIONS DIVERSES**

Les informations suivantes sont communiquées aux membres du conseil municipal :

1. Enquête de recensement de la population du 20/01/2022 au 19/02/20200.
2. Lettre de l'AJ Cagny : l'AJ Cagny remercie la mairie pour l'utilisation du city stade et la réfection de la salle omnisport.
3. Le DVD commémoratif du 75<sup>ème</sup> anniversaire de la libération et le bulletin de l'association Moebius sont à la disposition du conseil municipal à la mairie.
4. Le Père Morand remercie la mairie pour son intervention le dimanche matin afin que les communiantes puissent accéder plus facilement à l'église durant les travaux.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Michel Decambos informe qu'il a demandé un devis à l'entreprise Circet pour des bornes wifi au niveau de l'école, la mairie et la bibliothèque.

Magali Loncle précise que l'atelier Vélisol a connu un franc succès. Une trentaine de vélos ont été réparés. Un atelier de réparation de petit électroménager est en projet.

Nelly Leboucher demande quand la commune sera « commune fibrée ».

Michel Decambos répond qu'il y a du retard. La commune est éligible et pourrait être raccordée à la fin de l'année.

Nelly Leboucher évoque le remplacement de l'ancien Carrefour Contact. Eric Margerie répond qu'il n'a pas d'informations supplémentaires du propriétaire malgré les deux nouvelles propositions.

Guillaume Lecoœur demande si l'association Giber'Voile de Giberville peut déposer des flyers à la mairie. Eric Margerie répond que c'est autorisé puisqu'il n'y a pas d'association équivalente sur notre commune.

Eric Margerie informe que huit agents de l'équipe technique municipale (entretien bâtiments, espaces verts) sont cas contact et que les travaux s'en trouveront décalés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h38